

La réussite scolaire...
c'est notre

DEVOIR

RAPPORT ANNUEL
2015 | 2016



La réussite scolaire...
c'est notre

DEVOIR

TABLE DES MATIÈRES

Message du Président et de la Directrice générale	3
Vision, mission, valeurs	3
Membres du conseil des commissaires	4
Conseil des commissaires	5
Plan stratégique (incluant la convention de partenariat)	6
Plan stratégique Autres dossiers	12
Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs	14
Comités internes et commissions politiques	15
Chaque dollar investi	15
Comité de parents	17
Comité CSEHDAA	18
Protecteur de l'élève	19

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



Mesdames,
Messieurs,

Nous vous présentons les principaux éléments reliés à la planification stratégique de notre commission scolaire ainsi que les éléments de la convention de partenariat s'y rattachant pour l'année 2015-2016.

Nous avons mis l'accent sur les trois orientations de ce plan stratégique, soit l'orientation 1 : Favoriser la persévérance, la qualification et la diplomation du plus grand nombre d'élèves; l'orientation 2 : En ayant comme visée principale l'amélioration de la réussite des élèves, se doter d'un personnel qualifié, le maintenir en emploi et s'assurer que ce personnel assume pleinement ses responsabilités; l'orientation 3 : La valorisation de l'école publique et le développement régional.

Soyez persuadés que nous poursuivons notre mission afin que le plus grand nombre d'élèves réussissent et soient diplômés ou qualifiés à la fin de leur cheminement scolaire.

Bonne lecture!



MICHEL FORGET, PRÉSIDENT

NANCY LAPOINTE, DIRECTRICE GÉNÉRALE

NOTRE VISION

- Un personnel mobilisé.
- Des partenaires impliqués.
- Une région prospère aux plans social, culturel et économique.

NOTRE MISSION

- Organiser et offrir des services éducatifs de qualité auprès des élèves jeunes et adultes en vue de qualifier et diplômer le plus grand nombre.
- Promouvoir et valoriser l'éducation publique.
- Contribuer au développement social, culturel et économique de la région.

NOS VALEURS

- Rigueur dans la gestion de tous les jours.
- Équité dans l'attribution des ressources.
- Cohérence entre les actrices et les acteurs.
- Persévérance dans la poursuite des buts.

MEMBRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES



MICHEL FORGET
Président

JOLIETTE



JEAN-GUY CHARTIER jr
Vice-président

DU CHEMIN-DU-ROY



MAURICE VALIQUETTE

DES SEIGNEURIES



ROCH LAVALLÉE

MASKINONGÉ - D'AUTRAY



**LISETTE DEMERS
CHAGNON**

DES SABLES ET DES RIVIÈRES



JEAN JETTÉ

SUR LES RIVES DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION



ROCH LA SALLE

CENTRE HOSPITALIER



ISABELLE PERREAULT

LA ROUTE DES ARTS



**MARIE-CLAUDE
TREMBLAY**

DE LA OUAREAU



LOUISE BÉLANGER

ÉRABLIÈRES



**COLETTE JEANSONNE
DELISLE**

DES LACS ET DES FORÊTS



**DIANE DUBEAU
BÉLANGER**

SAINT-LIN- LAURENTIDES



ISABELLE AUGER

DU HAVRE



LORRAINE WOLFE

ACHIGAN - ACADIE



**FRANCE TRUDEL
LANOUE**

COMMISSAIRE- PARENT (PRIMAIRE)



PATRICK BRÛLÉ

COMMISSAIRE- PARENT (SECONDAIRE)



BENOÎT YALÉ

COMMISSAIRE- PARENT (EHDAA)



ÉRIC OUIMET

COMMISSAIRE- PARENT



LOUIS-PHILIP GRENIER

CONSEIL DES COMMISSAIRES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Le conseil des commissaires constitue l'instance politique de la Commission scolaire. À l'exception du président, élu au suffrage universel, et des commissaires-parents, chaque commissaire représente une circonscription. Les membres du conseil des commissaires se réunissent habituellement le dernier lundi du mois, au centre administratif situé à Saint-Félix-de-Valois. Les 19 commissaires représentent plus de 150 000 électeurs et 25 000 élèves.

Les membres du conseil des commissaires se sont réunis lors de onze séances régulières en 2015-2016 pour traiter des grandes orientations de la Commission scolaire, en lien avec la planification stratégique. Ils ont adopté ou modifié des politiques et décidé des principaux moyens d'action dans le cadre du budget et des règles de répartition des ressources entre les établissements.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Les membres du conseil des commissaires doivent se soumettre à un code d'éthique et de déontologie dans le cadre de leur fonction. À noter qu'aucun manquement n'est survenu au cours de l'année scolaire 2015-2016.

PRINCIPAUX DOSSIERS ADOPTÉS AU CONSEIL DES COMMISSAIRES

- Rapport annuel – Année 2014-2015
- États financiers 2014-2015
- Sport-études à l'école Barthélemy-Joliette
- Mémoire concernant le projet de loi 86 produit par le conseil des commissaires
- Demande de terrain pour Saint-Charles-Borromée
- Demande de terrain pour Sainte-Julienne
- Demande de terrain pour Saint-Lin-Laurentides
- Choix des professionnels pour la construction de nouvelles écoles
- Calendrier des rencontres du comité exécutif et du conseil des commissaires 2016-2017
- Nomination d'une nouvelle direction générale adjointe
- Adoption du budget et du taux de la taxe scolaire – Année 2016-2017
- Approbation des budgets des établissements scolaires et du Centre multiservice des Samares – Année 2016-2017
- Critères d'inscription – Année 2017-2018
- Description du territoire des écoles – Année 2017-2018
- Répartition des services éducatifs – Année 2017-2018

PLAN STRATÉGIQUE

ORIENTATION 1

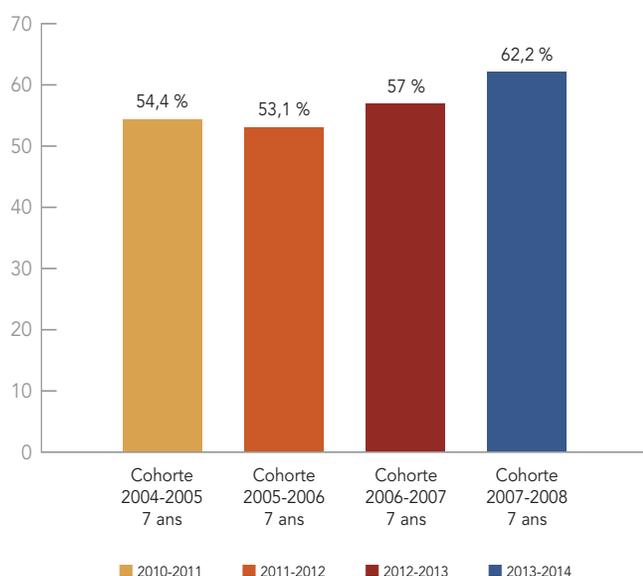
FAVORISER LA PERSÉVÉRANCE, LA QUALIFICATION ET LA DIPLOMATION DU PLUS GRAND NOMBRE D'ÉLÈVES

CONVENTION
DE PARTENARIAT

Objectif :
de 54,4 %
à 65 %

AXE I

La qualification et la diplomation du plus grand nombre d'élèves



Les récentes analyses des futures cohortes nous annoncent une stabilité.

Moyens mis en place

- Projets communs par bassin (écoles primaires et secondaire).
- Mise en œuvre de diverses stratégies de communication, de valorisation et de promotion de la formation professionnelle auprès de la clientèle interne et externe.
- Développement et mise en place d'une offre de formation diversifiée, dont l'offre de la formation des métiers semi-spécialisés (CFMS).

AXE II

La lutte au décrochage scolaire

Depuis l'année scolaire 2007-2008, nous avons constaté une baisse significative du taux de décrochage passant de 43 % en 2007-2008 à 26,8 % en 2013-2014.

Moyens mis en place

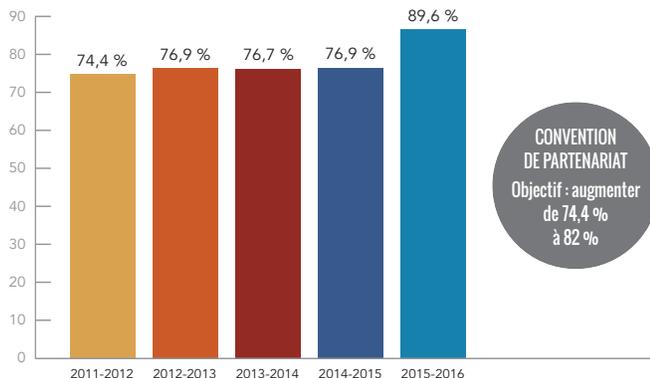
- Mise en place de projets qui soutiennent l'intérêt et la motivation des élèves comme la concomitance en formation générale des jeunes et en formation professionnelle; les conférences des ambassadeurs de la formation professionnelle qui partagent leur cheminement personnel, leur expérience et leur vision d'avenir afin d'établir un lien de
- proximité avec les jeunes du secondaire et les inciter à ouvrir leurs horizons vers les métiers professionnels.
- Accompagnement rapproché des élèves à risque de décrocher.
- Relance au secondaire, en formation générale des adultes et en formation professionnelle auprès des élèves ayant quitté l'école.
- Promotion et développement de la qualité des relations maître et élèves.



L'augmentation du niveau de compétences des élèves dans les matières scolaires

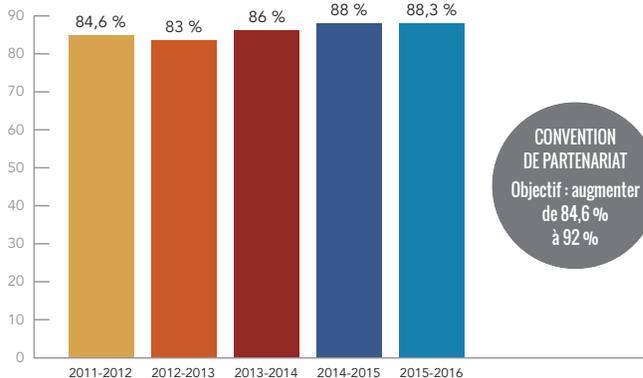
LECTURE

Épreuve, 3^e cycle, primaire



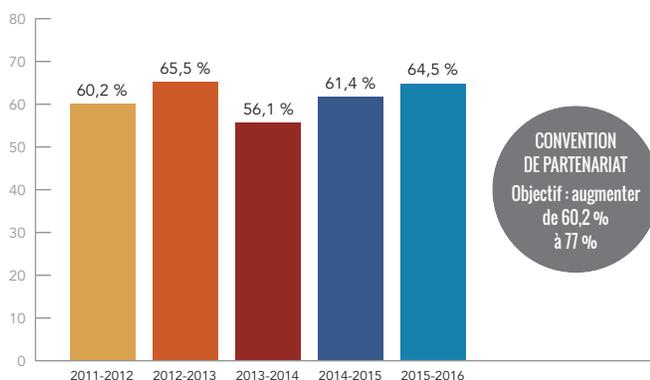
ÉCRITURE

Épreuve, 3^e cycle, primaire



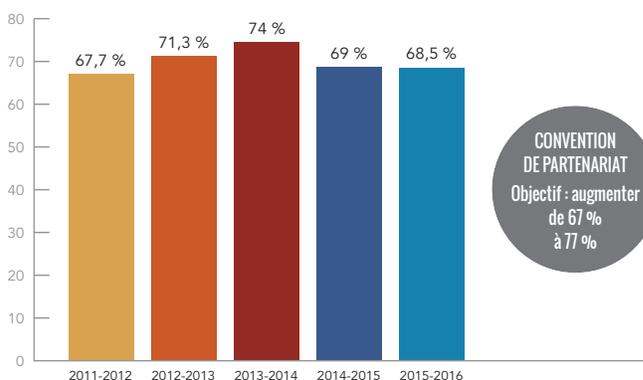
LECTURE

Épreuve, 1^{er} cycle, secondaire



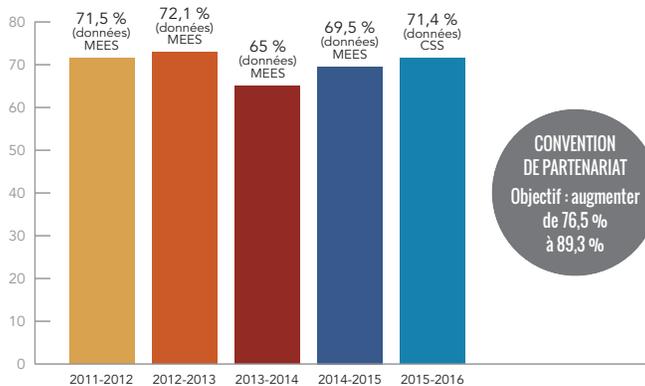
ÉCRITURE

Épreuve, 1^{er} cycle, secondaire



ÉCRITURE

Épreuve, 5^e secondaire





L'augmentation du niveau de compétences des élèves dans les matières scolaires

Français

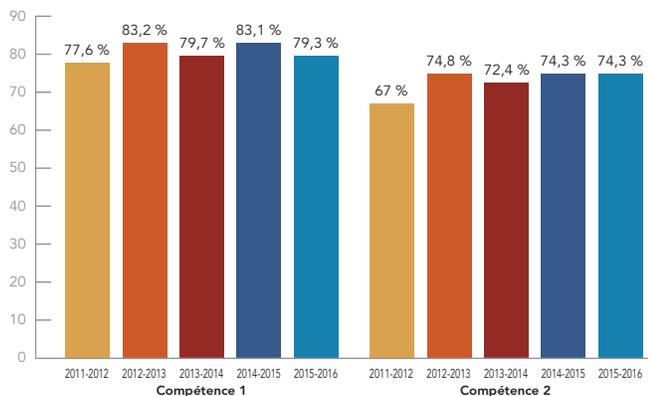
Une augmentation significative à l'épreuve de lecture au 3^e cycle du primaire, avec 89,6 % en 2015-2016, est fort encourageante et dépasse le pourcentage de 82 % fixé dans la convention de partenariat. Le taux de 88,3 % en 2015-2016 à l'épreuve d'écriture au 3^e cycle du primaire est très positif. Les pourcentages reliés à cette épreuve n'ont fait qu'augmenter au cours des cinq dernières années.

Pour l'épreuve en lecture au 1^{er} cycle du secondaire, il y a une légère augmentation avec 64,5 % par rapport à l'année précédente (61,4 %), et nous constatons une baisse à l'épreuve d'écriture au 1^{er} cycle du secondaire avec 68,5 % comparativement aux trois dernières années.

Moyens mis en place

- Poursuite du programme *Forêt de l'alphabet* au préscolaire (lecture et conscience phonologique).
- Dépistage précoce en orthophonie.
- Soutien au préscolaire par la mise en place d'un programme d'éveil à l'écrit (l'écriture spontanée et les orthographes approchées).
- DéCLIC 1^{re} année et DéCLIC + 2^e année (Programme de Développement Continu en Lecture et Interventions Conséquentes).
- L'approche équilibrée en écriture.
- Les outils d'évaluation en lecture pour les 1^{re} et 2^e années.
- La recherche-action sur les ateliers d'écriture.

MATHÉMATIQUE Épreuves, 6^e année



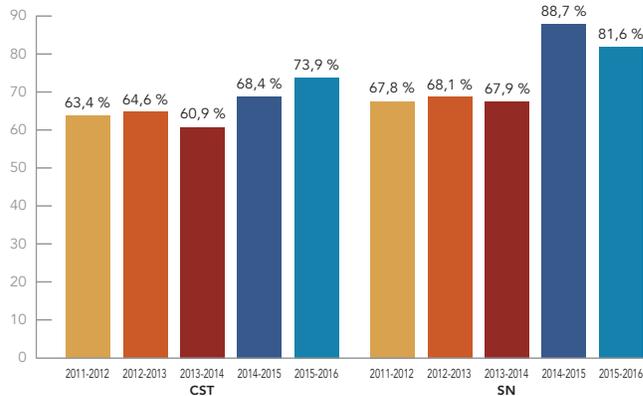
Mathématique

En mathématique, à l'épreuve de 6^e année du primaire, nous avons observé une baisse de 4 %, passant de 83,1 % l'an passé à 79,3 % en 2015-2016 pour la compétence 1. Pour la compétence 2, c'est le statu quo avec un pourcentage de 74,3 % comme l'an passé. Pour les épreuves en mathématique de 4^e secondaire, il y a eu une belle augmentation de plus de 5 % en CST avec 73,9 %. Toutefois, nous avons constaté une baisse de 7 % en SN avec 81,6 %.

Moyens mis en place

- Poursuite de l'implantation de la réponse à l'intervention (RAI) en mathématique, une stratégie d'approche différen-

MATHÉMATIQUE Épreuves, 4^e secondaire



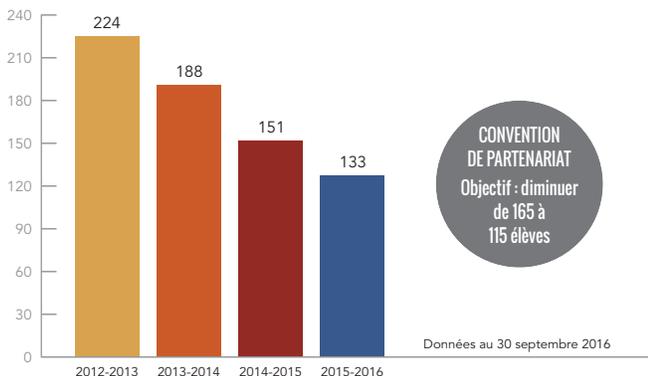
ciée afin de répondre en fonction des besoins et capacités des élèves.

- Développement et soutien à l'implantation de projets dans les écoles visant le développement des compétences en mathématique à l'aide de programmes tels que 180 jours de mathématique au 3^e cycle du primaire.
- Développement d'outils d'évaluation pertinents lors des accompagnements de différentes équipes-écoles accompagnées tant au primaire qu'au secondaire, et ce, à tous les cycles.
- Formation en lien avec les modifications apportées à la séquence Culture, société et technique de 4^e et 5^e secondaire.

AXE IV

La qualification et la diplomation des élèves à risque et HDAA

NOMBRE D'ÉLÈVES HDAA AYANT INTERROMPU LEURS ÉTUDES



Concernant les résultats de 2015-2016, 306 élèves ont interrompu leurs études. Parmi ceux-ci, 173 provenaient des classes ordinaires et 133 des autres regroupements. La persévérance scolaire, particulièrement chez les élèves

handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, est de plus en plus présente depuis la mise en place du plan stratégique. De fait, nous constatons une baisse du nombre d'élèves ayant interrompu leurs études, passant de 224 en 2012-2013 à 133 à 2015-2016.

Moyens mis en place

- Nombreuses activités faisant connaître les diplômés d'études professionnelles auprès des clientèles régulières et des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.
- Association avec le réseau de la santé et des services sociaux de façon structurée en vue de soutenir les jeunes en difficulté.
- Formation du personnel enseignant dans les classes spécialisées afin que les approches en français soient diversifiées.

AXE V

Les apprentissages sociaux des élèves dans un environnement sain et sécuritaire

L'ensemble des écoles primaires ont mis en place, en 2015-2016, des mesures pour s'assurer que leur milieu est sécuritaire et bienveillant pour tous les élèves avec une attention soutenue pour les moyens mis en place à l'extérieur de la classe.

En partie, les écoles secondaires ont mis en œuvre des stratégies et moyens pour s'assurer que leur milieu est sécuritaire et bienveillant pour tous les élèves avec une attention soutenue pour les moyens mis en place auprès des élèves de 1^{re} secondaire.

CONVENTION DE PARTENARIAT
Objectif 2 : diminuer de 44 % à 20 % la crainte de subir de la violence de la part des élèves de 1^{re} secondaire

AXE VI

Le développement de la formation professionnelle

En 2015-2016, 365 nouveaux élèves de moins de 20 ans se sont inscrits en formation professionnelle. Rappelons qu'en 2010-2011, on comptait 297 nouveaux élèves inscrits dans un programme en formation professionnelle.

Le Centre multiservice des Samares s'assure de répondre aux besoins de formation professionnelle de la région par le

maintien d'une offre de formations diversifiée, répartie sur tout le territoire de la Commission scolaire et en adéquation avec les besoins du marché du travail, et ce, toujours avec la même carte des programmes en formation professionnelle délivrée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

CONVENTION DE PARTENARIAT
Objectif : augmenter à 320 les nouveaux inscrits de moins de 20 ans

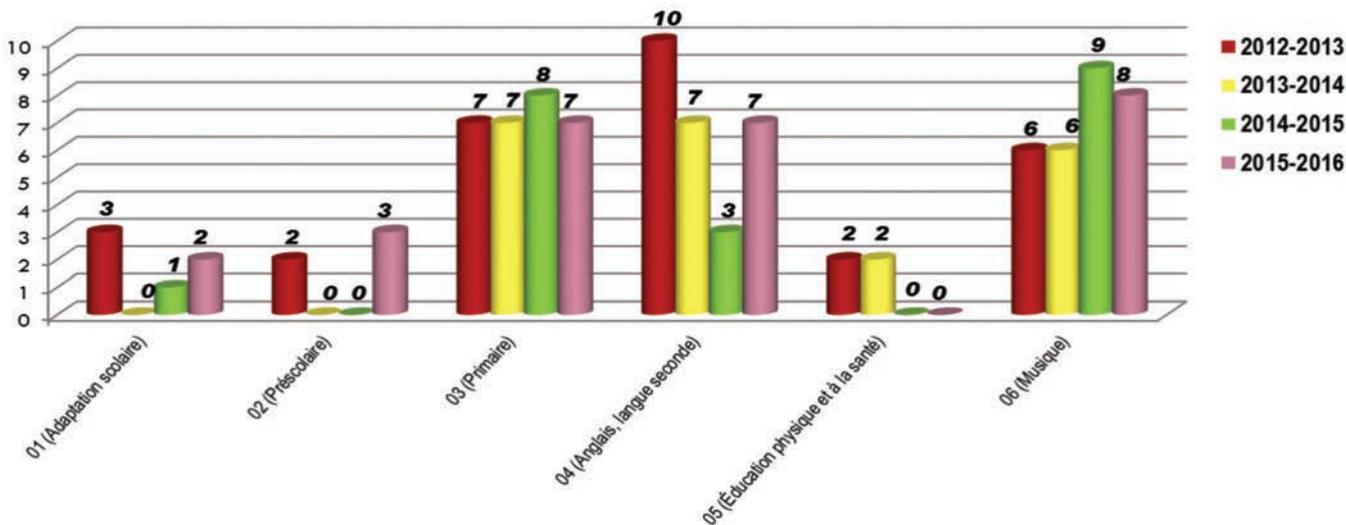
ORIENTATION 2

EN AYANT COMME VISÉE PRINCIPALE L'AMÉLIORATION DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES, SE Doter D'UN PERSONNEL QUALIFIÉ, MAINTENIR EN EMPLOI ET S'ASSURER QUE CE PERSONNEL ASSUME PLEINEMENT SES RESPONSABILITÉS

AXE I

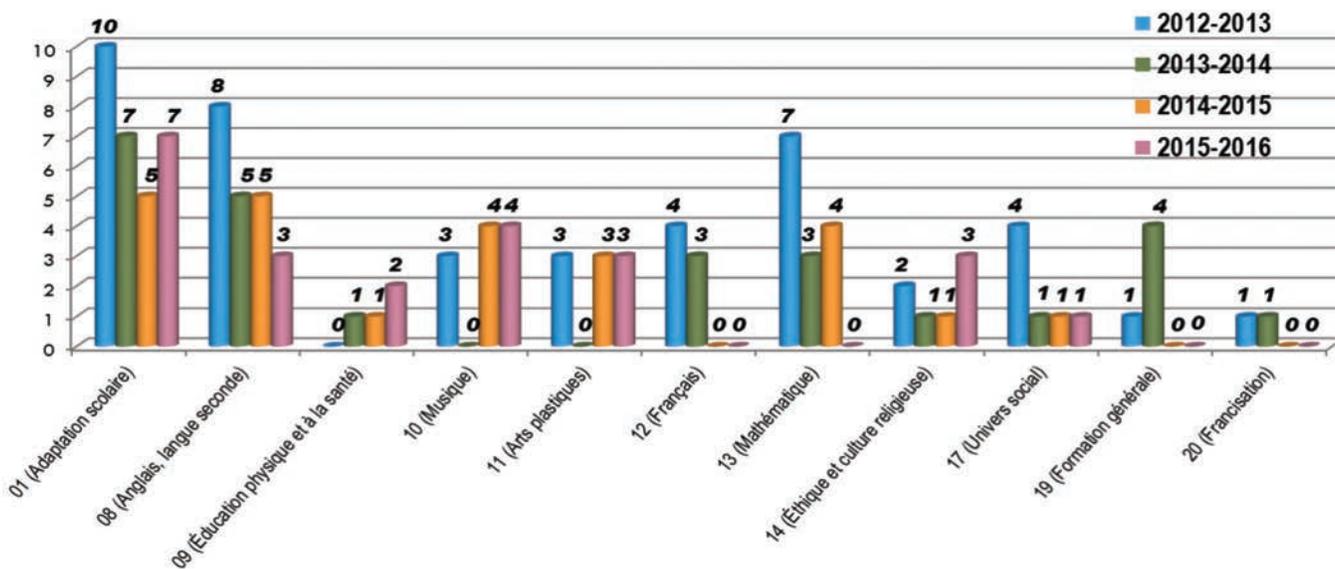
La dotation de personnel qualifié

PRIMAIRE 2015-2016 | Personnel non légalement qualifié



Pour l'année scolaire 2015-2016, nous comptons vingt-sept personnes non légalement qualifiées, soit trois de moins qu'en 2012-2013. Ces données couvrent la période du 1^{er} septembre au 1^{er} avril.

SECONDAIRE 2015-2016 | Personnel non légalement qualifié



Au secondaire, il y a eu vingt-trois personnes enseignantes non légalement qualifiées en 2015-2016. C'est une personne de moins que l'année dernière et vingt de moins qu'en 2012-2013. Ces données couvrent la période du 1^{er} septembre au 1^{er} avril.

AXE II

Le développement des compétences du personnel

En 2015-2016, il y a eu 2015 inscriptions à des formations organisées par la Commission scolaire. De ce nombre, nous comptons 1262 provenant du personnel enseignant, 449 inscriptions pour le personnel administratif, 171 inscriptions du côté du personnel professionnel et 133 inscriptions pour le personnel de soutien manuel. Les gestionnaires de la Commission scolaire ont aussi participé à de nombreuses formations. Le développement professionnel de tous nos personnels demeure un enjeu majeur.

Moyens mis en place

- Mise en place de communautés d'apprentissage dans certains milieux.
- Poursuite du projet de mentorat auprès du jeune personnel enseignant.
- Organisation de rencontres thématiques destinées à l'amélioration des pratiques professionnelles.

- Développement d'un modèle d'insertion professionnelle pour le nouveau personnel enseignant au Centre multiservice des Samares.
- Application d'un processus systématique d'accompagnement et d'amélioration continue.

Négociations nationales

Nous tenons à souligner que l'année scolaire 2015-2016 fut une année de négociations nationales intenses chargée de moyens de pression ainsi que de quatre jours de grève. Le taux de participation à la baisse aux différentes formations (malgré l'augmentation du nombre de membres du personnel) est nécessairement une répercussion de l'échéance des conventions collectives. Rappelons que les conventions collectives des personnels suivants ont toutes été renouvelées en juin dernier : personnel enseignant, personnel de soutien et personnel professionnel.

ORIENTATION 3

LA VALORISATION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

AXE I

La perception positive de la Commission scolaire par les partenaires et la population

En 2015-2016, plus de quatre-vingt-onze communiqués sont parus dans le site de la Commission scolaire mettant en relief différents événements positifs réalisés dans les établissements scolaires. De ce nombre, dix sont également parus dans AMEQ en ligne et dans la revue de presse de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Neuf établissements ont réalisé un événement médiatique en vue de promouvoir des activités d'envergure survenues dans leur milieu. Ils ont tous eu une couverture médiatique.

Cent quatre-vingt-trois articles ont été diffusés dans les médias locaux et nationaux.

AXE II

La contribution au développement régional

La Commission scolaire, par l'entremise du service de la RAC (reconnaissance des acquis et des compétences) et du Service aux entreprises et à la communauté, travaille activement au soutien et au développement des compétences des ressources humaines et à la scolarisation en entreprise.

Pour l'année 2015-2016, notons le développement et la mise en place de nouveaux programmes en RAC pour Assistance dentaire, Esthétique et la mise à jour du programme Assistance technique en pharmacie. Mentionnons aussi la réalisation de 99 dossiers de formations adaptées à la réalité des personnes et des entreprises de la région de Lanaudière par le Service aux entreprises et à la communauté.

PLAN STRATÉGIQUE

AUTRES DOSSIERS

LE CONSEIL DES COMMISSAIRES : L'INSTANCE POLITIQUE DÉCISIONNELLE



- Passe-partout : 571 élèves
- Préscolaire 4 ans : 41 élèves
- Préscolaire 5 ans : 2113 élèves
- Primaire : 11 106 élèves
- Secondaire : 7180 élèves

SERVICES ÉDUCATIFS

- Organisation scolaire : Fusion de l'ensemble de nos bases de données pour la gestion des dossiers d'élèves (banques GPI) en une seule banque.
- Transport scolaire : Mise en place de nouveaux billets d'inconduites pour les chauffeurs d'autobus et de berlines.
- Déploiement dans les écoles du dossier virtuel de l'élève (avec formation et accompagnement).
- Présence d'élèves ambassadeurs de la culture dans les écoles.
- Rapatriement des élèves ayant besoin de services offerts auparavant à l'extérieur du territoire.

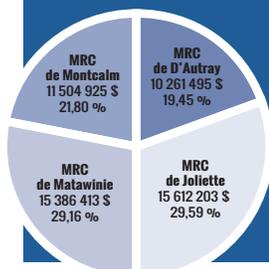


- 12 pavillons pour offrir de la formation générale et professionnelle
- 2100 personnes admises en formation professionnelle
- 3500 personnes admises en formation générale des adultes en fréquentation
- 1700 personnes admises en formation générale des adultes - formation à distance

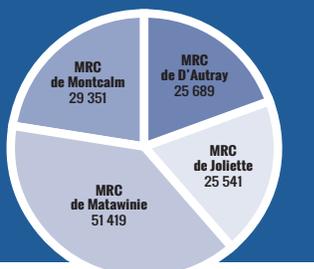
CENTRE MULTISERVICE DES SAMARES

- Mille soixante et onze diplomations ou qualifications pour 2015-2016, dont 711 en formation professionnelle (DEP et ASP) et 360 en formation générale des adultes (DES et CFMS). Il s'agit d'une amélioration de 21,3 % comparativement à l'année précédente.
- Quatre nouveaux programmes de formation professionnelle offerts en concomitance au pavillon de l'Argile pour les élèves de la Commission scolaire des Samares.
- Autorisations provisoires reçues par le MEES afin d'offrir les programmes Épilation à l'électricité et Soudage haute pression pour les années scolaires 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.
- Trois élèves se démarquent en formation professionnelle : Tommy St-Martin, médaillé d'excellence au 43^e Mondial des métiers de Sao Paulo au Brésil en Soudage-montage, ainsi que Kathia Laflamme et Michael Malo-Tétreault, médaillés aux Olympiades des métiers et des technologies aux niveaux provincial et national.
- Déploiement du *Mur de la réussite* dans tous les pavillons de la formation générale des adultes.

TAXE SCOLAIRE FACTURATION PAR MRC



NOMBRE DE COMPTES ÉMIS PAR MRC



SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- Développement de formations s'adressant aux directions, secrétaires d'école et techniciennes en service de garde relativement à la gestion financière des écoles afin de normaliser les pratiques, procédures et d'optimiser nos mécanismes de contrôle interne.
- Finalisation du déploiement, en collaboration avec le Service des technologies de l'information, du logiciel permettant de gérer informatiquement tout le processus de réclamation des frais de déplacement (demande, autorisation, paiement et comptabilisation) pour les gestionnaires.
- Planification des travaux préparatoires en vue de l'implantation d'un nouveau système informatique financier « Mozaïk » de la GRICS.



- 100 bâtisses
- 148 projets
- 27 M\$ investis

SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- Construction, aménagement, déménagement et ouverture du pavillon de l'Espace-Jeunesse.
- Construction du Centre multisport.
- Conception et production des plans et devis pour le Carrefour d'excellence en santé.
- Capacité d'accueil et analyse des besoins dans le Grand Joliette et dans le secteur de Saint-Lin—Laurentides et dans le secteur Rawdon/Sainte-Julienne pour la clientèle du primaire.
- Préparation des dossiers d'ajout d'espace pour autorisation au MEES : école primaire à Saint-Lin—Laurentides; école primaire à Sainte-Julienne; école primaire à Saint-Charles-Borromée; ajout d'un gymnase à l'école Notre-Dame à Saint-Roch-de-l'Achigan; aménagement d'une surface synthétique à l'école secondaire Barthélemy-Joliette.
- Maintien des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- Collaboration avec les instances nationales concernant les négociations de la convention collective et la gestion des répercussions au niveau local.
- Poursuite, en collaboration avec le Service des technologies de l'information, de la réécriture du logiciel permettant de gérer informatiquement les offres d'emploi du personnel enseignant inscrit sur la liste de priorité et, possible-ment, de l'utiliser pour d'autres catégories de personnel dans le futur.
- Optimisation de la gestion de l'absentéisme lors d'invalidité en ayant recours à un médecin-conseil employé par la Commission scolaire.
- Instauration du processus semestriel de passation des tests pour le personnel de soutien administratif.
- Amélioration de l'accès aux documents qui concernent les règles de la Commission scolaire et l'éthique professionnelle pour les candidates et les candidats ainsi que le personnel employé.
- Bonification du contenu dans le site Web et le bureau virtuel afin de rendre l'information le plus accessible possible.
- Mise en place d'un plan d'action afin de diminuer les coûts associés à la CNESST.

- **66 retraités**
- **308 stagiaires en enseignement**
- **105 membres du personnel en congé de maternité**
- **4732 membres du personnel**
- **1421 nouvelles candidatures (dont 391 embauchées)**
- **43 postes d'enseignants réguliers à temps plein octroyés**



SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- Développement et modification d'outils et de logiciels
 - LUMIX
 - Implantation dans le secteur de l'éducation des adultes.
 - Refonte du portail pour le secteur jeune.
 - Cours d'été
 - Outil permettant aux élèves de savoir rapidement s'ils sont visés par les cours d'été.
 - Mise en place d'une campagne d'appels automatisés.
 - Mise en fonction du centre d'expertise pour les ateliers d'écriture (SharePoint).
 - Fusion des banques GPI.
- Vidéoconférence
 - Partenariat avec la Sûreté du Québec pour leurs présentations dans les écoles sur la violence et l'intimidation.
- Nouvelle bâtisse
 - Connexion du Centre multisport au réseau de la Commission scolaire.
- Téléphonie
 - Mise en place de la reconnaissance vocale pour la téléphonie.

- **Remplacement de 1200 ordinateurs et de 300 portables**
- **Ajout de 340 portables pour les enseignants**
- **Ajout de 150 tableaux numériques interactifs**
- **Tout le personnel enseignant ayant un poste régulier temps plein a accès à un portable**



SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

- Mise en place d'outils de référence concernant le nouveau cadre législatif scolaire (avis, mises en garde et notes de service).
- Rédaction de capsules d'information juridique pour les directions d'établissement.
- Relations avec les médias.
- Organisation d'événements médiatiques et protocolaires.
- Réalisation d'outils de communication pour les établissements scolaires.
- Réalisation de publications (rapport annuel, guide des écoles secondaires et calendrier scolaire).
- Mise à jour hebdomadaire du site Web de la Commission scolaire.
- Poursuite de la formation avec les conseils d'établissement concernant la Loi sur l'instruction publique.
- Révision des procédures pour les établissements.
- Valorisation et promotion de l'établissement public dans différents médias.

- **812 demandes d'accès à des documents**
- **170 plaintes - médiation ou conseils aux parents et aux élèves adultes**
- **1094 demandes de relevés de notes, bulletins et autres documents**



DIRECTION GÉNÉRALE

- Suivi du plan stratégique.
- Inauguration du pavillon de l'Espace-Jeunesse.
- Signature du protocole d'entente pour le Centre multisport.
- Accompagnement pédagogique et administratif des directions d'établissement.
- Révision de la structure participative.
- Accompagnement du conseil des commissaires dans leurs rôles et mandats.

- **Plus de 25 000 élèves**
- **62 écoles**
- **Plus de 4700 employés**



LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS

DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC AINSI QUE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Cette loi a pour objet de renforcer les mécanismes de gestion et de contrôle des effectifs des organismes publics, pour suivre et encadrer leur évolution.

	JANVIER À DÉCEMBRE 2014			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	241 356,85	147,00	241 503,85	151
2. Personnel professionnel	320 233,20	186,75	320 419,95	239
3. Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
4. Personnel enseignant	2 384 241,26	3 379,38	2 387 620,64	2 818
5. Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 306 247,90	1 340,63	1 307 588,53	1 629
6. Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	285 235,58	532,08	285 767,66	240
8. Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total	4 537 314,79	5 585,84	4 542 900,63	5 077

	AVRIL 2015 À MARS 2016			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	236 500,06	179,55	236 679,61	144
2. Personnel professionnel	318 973,96	118,50	319 092,46	254
3. Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
4. Personnel enseignant	2 400 846,02	2 850,57	2 403 696,59	2 848
5. Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 308 051,82	1 165,37	1 309 217,20	1 684
6. Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	279 198,15	510,22	279 708,37	250
8. Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total	4 543 570,01	4 824,21	4 548 394,22	5 180

L'augmentation du nombre d'employés est attribuable à l'augmentation de la clientèle.

CONTRATS DE 25 000 \$ ET PLUS CONCLUS ENTRE LE 1 ^{er} JANVIER 2016 ET LE 30 JUIN 2016			
	Contrats conclus avec les personnes morales sociétés	Contrats conclus avec les personnes physiques (en affaire ou non en affaire)	Total des contrats
Nombre de contrats	14	1	15
Valeur des contrats	1 867 549,92 \$	74 425,00 \$	1 941 974,92 \$

COMITÉS INTERNES ET COMMISSIONS POLITIQUES

Article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

L'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que le conseil des commissaires doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique qui a notamment pour fonction d'assister les commissaires dans la sélection des personnes dont les compétences ou les habilités sont jugées utiles à l'administration de la Commission scolaire, aux fins de la cooptation prévue au paragraphe 3° de l'article 143 (LIP), ainsi que pour l'élaboration et la mise à jour du code d'éthique et de déontologie établi en application de l'article 175.1 (LIP).

En plus des fonctions et mandats prévus à la LIP, le comité de gouvernance et d'éthique de la Commission scolaire des Samares peut assister le conseil des commissaires pour procéder à la révision des règles de procédure de la Commission scolaire relatives aux séances du conseil des commissaires, aux séances du comité exécutif, aux comités de travail du conseil des commissaires; il assure une vigie des textes officiels de la Commission scolaire (politiques, procédures, règlements, etc.) et procède à la révision des règlements de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs de la Commission scolaire.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le comité des ressources humaines a pour fonction d'assister les commissaires en assurant le partage d'information dans le respect de l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Dans cet objectif, deux rencontres se sont tenues en 2015-2016 concernant des dossiers qui s'inscrivent dans le plan stratégique de la Commission scolaire des Samares.

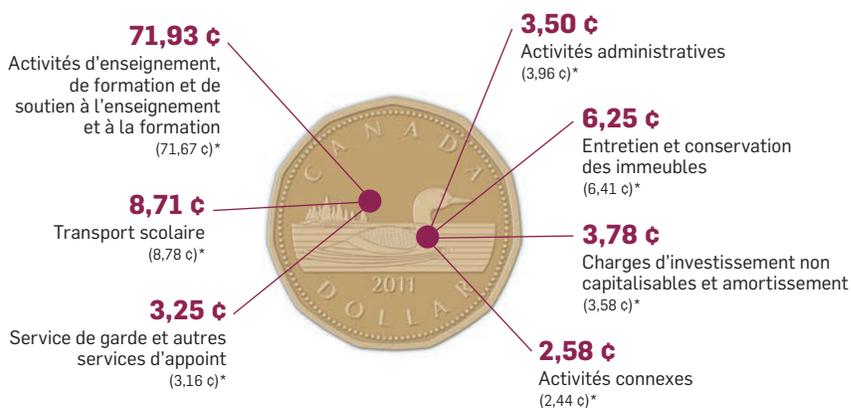
Lors de la première rencontre, en novembre 2015, le volet de la vérification des antécédents judiciaires a été abordé. Afin

de protéger davantage l'intégrité et la sécurité des élèves, la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé a été adoptée, rendant la vérification des antécédents judiciaires obligatoire dans les commissions scolaires. Depuis 2009, tout le personnel, les stagiaires, les bénévoles ainsi que les nouvelles personnes embauchées à notre commission scolaire doivent faire une déclaration écrite relative à leurs antécédents judiciaires. Dès qu'un antécédent en lien avec les fonctions de la personne est connu, cette personne ne peut pas œuvrer auprès de nos élèves. Les coûts de ces vérifications varient entre 31 000 \$ à 42 000 \$ annuellement. Jusqu'en 2015, c'est la Sûreté du Québec qui faisait les vérifications, mais depuis un appel d'offre lancé par la Fédération des commissions scolaires du Québec en 2015, c'est la firme Gardium qui s'assure de vérifier les antécédents judiciaires.

La deuxième rencontre, qui s'est tenue en janvier 2016, avait pour titre *Le choix limité CSST*, qui est depuis devenu la CNESST (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail). La Commission scolaire est assujettie à la tarification rétrospective étant donné qu'elle est considérée être une très grande entreprise et que la cotisation annuelle est généralement supérieure à 327 100 \$ (la cotisation est déterminée selon la masse salariale de l'entreprise ainsi que son taux de cotisation). La tarification rétrospective vise à établir la cotisation d'un employeur en traduisant le mieux possible le coût réel des réclamations pour une année donnée. La CNESST considère les lésions professionnelles liées à l'année en cours et son évolution sur une période de quatre ans afin de déterminer le coût. À cela s'ajoute le coût de financement du régime. Un choix de coûts d'assurance s'offre aux employeurs et ce choix limité par lésion doit être envoyé à la CNESST avant le 15^e jour de décembre de chaque année. Il est important de noter que seulement trente-trois dossiers ont été imputés en 2015 comparativement à la moyenne des cinq dernières années qui était de quarante-neuf.

À LA COMMISSION
SCOLAIRE DES
SAMARES, CHAQUE
DOLLAR INVESTI
REPRÉSENTE

* Représente les chiffres de
l'année 2014-2015



COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification a pour fonction d'aider les commissaires à veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à voir à l'utilisation optimale des ressources de la Commission scolaire des Samares. Le comité s'est réuni à trois reprises en 2015-2016. Les sujets abordés furent les suivants.

Planification des activités de vérification interne et présentation des conclusions des travaux

Chaque année, des activités de vérification interne et des suivis de vérification sont réalisés afin de s'assurer que les procédures et les contrôles sur les revenus (encaissements, comptes clients, etc.) sont mis en place et qu'ils sont adéquats. Les travaux effectués ciblaient une école et un service de garde et ceux-ci ont fait l'objet de recommandations.

Audit des états financiers 2014-2015

Il y a eu une rencontre avec la firme Labranche Therrien Daoust Lefrançois Inc. La firme a présenté le plan général de la mission d'audit et les responsabilités qui incombent à l'auditeur externe. À la suite de l'audit, un suivi a été effectué au comité de vérification concernant la lettre de recommandations de l'auditeur externe en lien avec le contrôle interne.

Analyse du budget révisé 2015-2016

Une présentation du budget révisé a permis de constater, avec l'information disponible à ce moment, qu'aucun surplus

ne pouvait être dégagé par rapport aux prévisions budgétaires incluses dans le budget initial 2015-2016 qui avait été adopté le 10 août 2015.

COMMISSIONS POLITIQUES

Un lundi par mois, des groupes de commissaires en compagnie de la direction générale adjointe (DGA) responsable des dossiers administratifs ou de la DGA responsable des dossiers éducatifs travaillent avec les directions de service afin de discuter de différents dossiers. Ces moments d'échanges d'information permettent une réelle discussion sur le plan des besoins et de la réussite des élèves.

Les soirs où il y a une séance du conseil des commissaires, 90 minutes sont consacrées à la mise en commun de l'information avant la séance du conseil des commissaires. Chaque commissaire, agissant à titre de présidente ou de président de sa commission politique, fait part des sujets qui ont été abordés. De cette façon, tous les commissaires sont au courant de l'évolution des dossiers et de l'information des différents projets de la Commission scolaire afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées.

Notons qu'à l'intérieur de la structure des commissions politiques, nous y avons inséré les comités prévus à l'article 193.1 de la LIP.

COMMISSIONS POLITIQUES 2015-2016

	NOMBRE SUJETS POUR DÉCISION	NOMBRE SUJETS POUR INFORMATION
SERVICES ÉDUCATIFS	12	26
CENTRE MULTISERVICE DES SAMARES	3	38
SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES	29	34
SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS	7	7
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES	14	16
SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	9	13
SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES	6	12

COMITÉ DE PARENTS

Le comité de parents a pour but d'informer, de consulter, de soutenir les parents et de participer au bien-être de toute la collectivité du milieu scolaire l'objectif ultime est la réussite scolaire de tous les élèves. Le comité souhaite que les parents puissent comprendre comment fonctionnent certaines facettes de cette grande organisation qu'est la Commission scolaire.

Le comité de parents a reçu trois formations : fonctionnement d'un conseil d'établissement; rédaction de procès-verbaux des réunions de conseil d'établissement et rôle de la présidence; processus budgétaire.

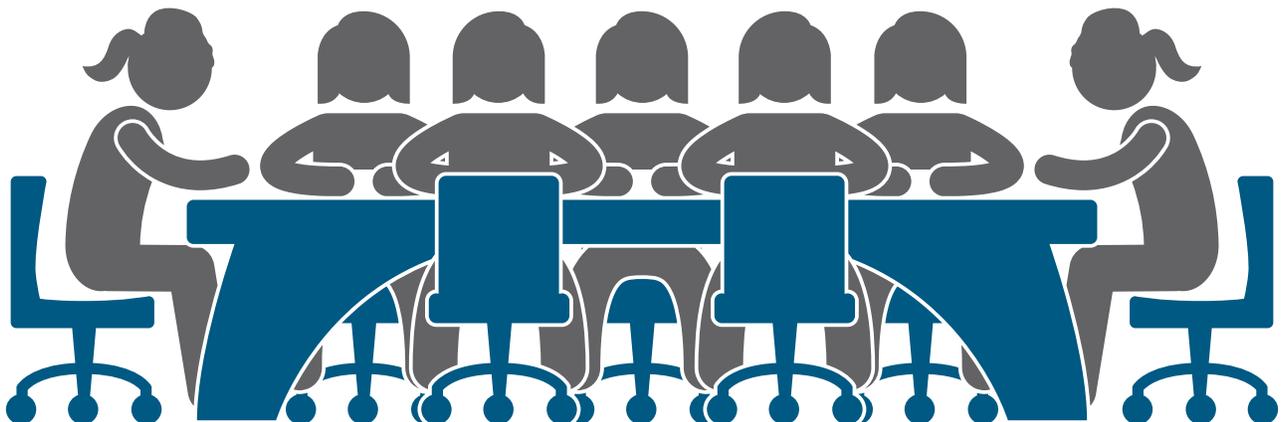
Le comité de parents se prononce sur les sujets de consultation suivants : calendrier scolaire; objectifs, principes et critères de répartition; plan triennal; actes d'établissement – jeunes; règles de passage; critères d'inscription; territoire desservant chaque établissement; répartition des services éducatifs – jeunes. Exceptionnellement cette année, le comité

a été consulté à l'échelle provinciale sur trois sujets d'importance : projet de loi 86; projet de loi 105; élaboration des politiques culturelles et réussite éducative. Le comité de parents a également pu compter sur l'expertise de membres du personnel de la Commission scolaire afin d'obtenir de l'information sur différents dossiers touchant l'organisation scolaire et le transport, les ressources matérielles, les ressources financières ainsi que les ressources éducatives.

Le comité a reconnu des parents qui s'impliquent bénévolement dans les écoles de la Commission scolaire lors d'une soirée reconnaissance.

Cette année, huit parents ont assisté au congrès de la Fédération des comités de parents du Québec. Cet événement a suscité un vif intérêt.

Au total, il y a eu dix réunions du comité de parents et quatre réunions du comité exécutif.



COMITÉ CSEHDAA



Comité consultatif des services
aux élèves handicapés et aux élèves
en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Le comité consultatif des services aux élèves handicapés ou ayant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) a amorcé ses travaux par la tenue d'une assemblée générale annuelle des parents d'élèves HDAA, qui a eu lieu le 30 septembre 2015.

Au cours de l'année, le comité a tenu sept réunions régulières. Dans le cadre du plan d'action adopté lors de l'assemblée générale annuelle du mois de septembre 2015, et dans la continuité des travaux antérieurs du comité, les membres ont abordé les sujets suivants : présentation du document *Objectifs, principes et critères de répartition des allocations budgétaires 2016-2017* en vue d'un avis sur l'affectation des ressources; présentation du dossier virtuel de l'élève (DVE); présentation du nouveau site Web du CCSEHDAA; actualisation de la régie interne; production d'un logo et d'une bannière pour augmenter la visibilité du comité; participation de deux membres à la soirée *Déjà l'école* et à la soirée *Passage primaire-secondaire*; formation d'un sous-comité ayant le mandat de l'élaboration de moyens pour faire connaître le comité.

Une rencontre s'est tenue à l'école de l'Espace-Jeunesse et une visite de ce nouvel établissement a eu lieu. Deux numéros du journal *La Différence* sont parus au cours de l'année. Les

principaux sujets traités ont été *Intimidation et violence* ainsi que *TDAH (trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité / impulsivité)*. Ces numéros, comme ceux des années précédentes, sont disponibles sur le site Web de la Commission scolaire des Samares.

De plus, le président et le vice-président ont participé au 40^e Congrès annuel de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ). Ce dernier a également assisté à deux rencontres du regroupement des comités de parents Laval-Laurentides-Lanaudière. Le président a participé au Forum des parents d'EHDAAs organisé par la FCPQ. Cette année, madame Marilyn Lachance, membre ayant occupé, entre autres, la fonction de trésorière, a été récipiendaire du Prix reconnaissance 2014-2015, volet EHDAAs, du comité de parents de la Commission scolaire des Samares qui honore chaque année les parents impliqués dans des activités pour les élèves.



PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

CONTEXTE

Au Québec, la Loi sur l'instruction publique oblige les commissions scolaires à se doter d'un règlement concernant les plaintes formulées par les élèves ou leurs parents. À la Commission scolaire des Samares, le Service du secrétariat général et des communications assure la gestion de ce règlement en collaboration avec le milieu scolaire (primaire, secondaire et adulte).

Une procédure est clairement établie et diffusée dans les établissements afin de fournir une information précise sur le processus de traitement d'une plainte. Toutefois, si la personne qui porte plainte est insatisfaite du traitement ou du résultat de la plainte, elle peut s'adresser au protecteur de l'élève. Celui-ci vérifie alors le bien-fondé de la plainte et voit à assurer le suivi du dossier.

RÔLE DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

La neutralité du protecteur de l'élève est essentielle dans le traitement d'une plainte. Il juge de sa pertinence et voit à ce que son traitement soit juste et adéquat. Il collabore avec les personnes plaignantes, le personnel des établissements et celui du centre administratif quant aux correctifs à apporter, s'il y a lieu, en termes de suivi aux appels, messages ou écrits reçus et analysés. Il peut agir également comme médiateur, conciliateur et peut proposer des solutions afin d'en arriver à des résultats satisfaisants. Fait non négligeable, le protecteur de l'élève consacre beaucoup de temps à expliquer le bon fonctionnement du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes afin que le processus (les étapes) soit respecté.

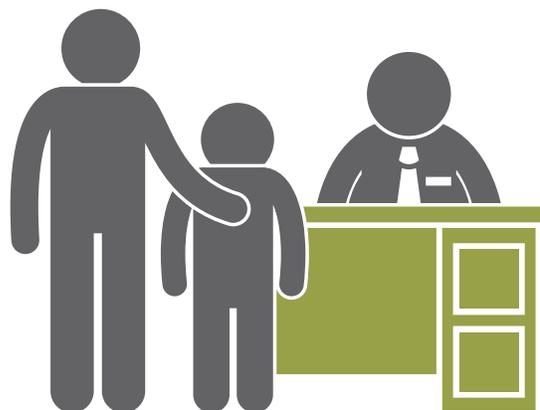
SUIVI

Le suivi auprès des personnes a été fait lors de discussions et d'échanges avec les personnes concernées, à partir surtout d'appels téléphoniques et, à l'occasion, lors de rencontres formelles avec les personnes. La collaboration des directions d'établissement et celle du Service du secrétariat général et des communications ainsi que celle de la Direction générale est évidemment essentielle dans la recherche de solutions.

Précisons qu'aucune recommandation n'a été faite au conseil des commissaires, puisque les dossiers se sont réglés à l'interne.

SUIVIS RÉALISÉS PAR LE PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Nature	Nombre	Niveaux
Classement	7	P (7)
Correction (examen)	2	Adulte
Services (manque)	21	P (16) S (5)
Stage	1	Adulte
Transport	16	P (16)
Harcèlement	12	P (10) S (2)
Intimidation	18	P (15) S (3)
Violence	1	P (1)
Total	78	



450 758-3500

www.cssamares.qc.ca

4671, rue Principale, Saint-Félix-de-Valois
(Québec) J0K 2M0

Photographie : Christian Rouleau

Graphisme : Imagine Design

Coordination : Service du secrétariat général et des
communications de la Commission scolaire des Samares